

Rabat le 23 11 2025

Mme Tajmouati,

Je souhaite vous rappeler, à travers ce présent courriel, les faits graves constatés lors de l'AGE du 20 novembre 2025, ainsi que les raisons pour lesquelles la décision prise à mon encontre est dépourvue de régularité, de crédibilité et de fondement, tant sur le plan juridique que moral.

En effet, vous avez décidé ma révocation alors même que je suis administrateur depuis près de quarante ans. J'ai été administrateur du vivant de mon père Hadj Miloud Allah y rahmou et son conseiller durant de très longues années. Ce n'est qu'après son décès, et depuis votre présidence chaotique, que je suis devenu administrateur sans portefeuille, écarté de toute fonction, sans droit à l'information, sans accès aux documents, sans rôle effectif et sans aucune consultation. Cette révocation n'a donc aucune portée réelle, puisque la fonction elle-même était vidée de tout contenu.

En revanche, mes droits d'actionnaire demeurent intangibles. Vous ne pouvez pas m'en priver. Toute tentative en ce sens constituerait un délit, comme cela a déjà été commis dans le dossier GPC, avec la dépossession illégale de nos titres et la tentative frauduleuse d'introduction en bourse, procédures aujourd'hui en cours devant la justice.

Concernant le vote du 20 novembre, quatorze héritiers étaient présents. Dix d'entre eux ont refusé ma révocation. Seuls quatre ont voté pour. Et il est nécessaire de rappeler qui sont ces quatre : deux d'entre eux, Omar et Ayoub, sont salariés, bénéficient de très gros salaires et d'avantages en nature octroyés sans l'accord préalable des administrateurs ni des actionnaires, ce qui affecte l'indépendance de leur vote. Quant à Omar, son vote n'est guère surprenant : il est tristement connu au sein de la famille pour ses revirements à ses engagements et ses trahisons, y compris vis-à-vis de ceux qui l'ont soutenu et aidé par le passé. Chacun comprendra ce que cela signifie... Enfin, vous-même avez voté en vous fondant sur des affirmations mensongères. Quant à Fouzi, son vote ne me surprend guère puisqu'il fait l'objet d'une procédure pénale que j'ai dû engager à son encontre. Dans ces conditions, il est impossible de considérer ce vote comme crédible, libre ou représentatif, de plus ce sont les 4% d'Ayoub qui ont cruellement et artificiellement fait basculer cette décision contre son oncle.

Lors de cette Assemblée, Fayrouz, stupéfaite et indignée, vous a demandé clairement : « Pourquoi cette décision ? » Vous avez répondu que j'aurais diligenté 32 plaintes contre vous et contre Fouzi. C'est faux. Absolument faux. La réalité est qu'il n'existe qu'une seule procédure vous concernant et non contre vous, et elle porte uniquement sur la procuration prétendue à votre nomination de Présidente. Une autre procédure effectivement concerne Fouzi, parce qu'il pille le groupe de manière répétée. Aucune plainte n'a jamais été déposée "contre vous", et surtout, ces procédures existent pour vous protéger, afin qu'on ne puisse pas, demain, vous reprocher d'avoir cautionné ou signé des actes illégaux commis par d'autres. Attribuer ces démarches à une attaque personnelle est une erreur grave, alimentée par ceux qui vous manipulent.

Je m'adresse aussi ici à la mère de famille que vous êtes, pas seulement à la Présidente désignée de cette séance chaotique. Votre rôle naturel aurait dû être d'apaiser, de rassembler et de protéger l'équilibre familial. Or, sous l'influence de personnes malveillantes, vous divisez, vous opposez, et vous suivez des injonctions contraires à l'intérêt de la famille et de la Holding.

Votre décision est également contraire à ce que vous aviez vous-même établi après le décès : un administrateur par famille héritière. Vous avez violé cet engagement en permettant à Ayoub d'occuper un siège d'administrateur alors que sa sœur aînée en occupe déjà un.

Et il n'est pas nécessaire de rappeler que le partage des actions a été décidé unilatéralement, sans aucun accord des héritiers et sans inventaire préalable. Vous avez également modifié les statuts de manière unilatérale, sans aucune AGE régulière, sans majorité des deux tiers, sans convocation conforme, en introduisant notamment les notions de visioconférence et d'"administrateurs indépendants" sans l'accord des actionnaires... Vous avez modifié des dispositions statutaires qui reflétaient la volonté de mon père, comme un véritable testament social. Aucun de ces changements n'a de valeur juridique.

Les procédures engagées ne sont pas contre vous, mais bien pour vous ménager. Parce que vous êtes vulnérable, parce que vous êtes instrumentalisée, et parce qu'il est indispensable de vous protéger juridiquement des responsabilités que d'autres vous font porter sans votre compréhension complète des conséquences.

Comme lors de toutes les réunions précédentes, la présidence réelle de cette séance n'était pas la vôtre. Elle a été assurée, encore une fois, par Keroumi, qui brille par son incompetence évidente, malgré un parcours universitaire très modeste et un niveau professionnel qui, avant le décès, la cantonnait à des fonctions subalternes. Elle interrompt, coupe la parole, oriente, répond à votre place, pilote les séances, influence les votes et reçoit les ordres de Fouzi et Omar. Sa domination sur les débats témoigne d'une altération manifeste de la gouvernance et de la neutralité de la présidence. Et pourtant, malgré ce niveau de compétence très limité, vous lui avez même confié la fonction de secrétaire générale de la Holding, une responsabilité énorme et totalement disproportionnée, sans aucun vote conforme, sans aucun débat, sans aucune légitimité. Tout cela interroge gravement sur la manière dont sont contournées les lois pour servir votre clan minoritaire.

La résolution adoptée pour nommer des administrateurs "indépendants" est profondément irrégulière : aucun nom, aucun CV, aucune présentation, aucune transparence. Cette démarche vise simplement à fabriquer une majorité artificielle pour soutenir les décisions de votre clan minoritaire d'intérêt. Tout administrateur réellement indépendant, sérieux et soucieux de son honneur refuserait de siéger dans un Conseil constitué dans de telles conditions. Je m'engage d'ailleurs à informer personnellement chaque administrateur dès que la liste nous sera communiquée.

Par ailleurs, vous avez affirmé durant l'Assemblée que des dividendes auraient été distribués de la Holding « comme jamais auparavant » depuis le décès, et que nous

aurions reçu des montants que nous n'aurions « même pas rêvé » de pouvoir recevoir. Je vous mets donc en demeure de me transmettre l'état exact de toutes les sommes que vous prétendez avoir versées depuis 2016, la nature de ces versements, leur origine comptable, les décisions d'Assemblée qui les auraient autorisés, ainsi que les pièces démontrant leur réalité.

Le seul versement que j'ai perçu de la holding depuis le décès de mon père Hadj Miloud Allah y rahmou est un dividende d'un montant insignifiant au titre de l'exercice 2024, et rien d'autre. Votre affirmation est donc totalement fausse.

Je vous rappelle par ailleurs que, du vivant de notre père, la Holding affichait un chiffre d'affaires consolidé avoisinant les 9 milliards de dirhams, ce qui correspondait en moyenne à près de 450 millions de dirhams de bénéfices annuels.

Si vos déclarations étaient vraies, cela signifierait que vous auriez distribué, depuis 2016, l'équivalent cumulé de plus de **4 milliards de dirhams** de dividendes, ce qui exigerait des preuves comptables sérieuses, des décisions d'Assemblées régulières, et des traces bancaires parfaitement identifiables.

Et comment parler de dividendes alors que le chiffre d'affaires comptabilisé de la Holding est constitué presque exclusivement de prestations internes artificielles, au lieu des dividendes que la Holding aurait dû collecter de ses filiales ? Alors qu'il n'y a ni bénéfices, ni produit réel, ni trésorerie ? La Holding fonctionne aujourd'hui presque exclusivement sur des prestations internes fictives facturées aux filiales, et ne vit que de dettes, accumulées année après année. Même le seul dividende versé en 2024 a été payé sur de la dette.

Je vous demande donc de me transmettre immédiatement toutes les pièces comptables démontrant les distributions effectuées.

Je souhaite également vous rappeler que c'est ce même "bureau" de cette AGE toujours constitué des mêmes personnes, Fouzi, Omar, Ayoub, Keroumi secrétaire et vous-même — qui signe tous les procès-verbaux, s'auto-désigne, s'auto-octroie des pouvoirs, prétend représenter une majorité fictive, et vous autorise à engager la Holding comme caution pour 1,4 milliard de dirhams auprès des banques, sans Assemblée régulière, sans dépôt de PV au tribunal, sans transparence, et au détriment total des actionnaires.

Je vous demande donc également de produire le détail complet de l'évolution de ces dettes, des cautions et des engagements que vous avez contractés sans aucun mandat valable. À défaut, vos déclarations et vos bilans ne sont rien d'autre que du mensonge. J'ai plusieurs fois demandé le Grand Livre, le bilan consolidé et la situation des cautions à chaque fin d'exercice, alors que j'étais administrateur, et jamais vous ne me l'avez communiqué.

Ce courrier sera transmis aux banques et à l'AMMC.

L'objectif est de préserver l'intégrité de la Holding et d'éviter que l'histoire de GPC ne se répète.

Vous avez peut-être réussi à me retirer un titre d'administrateur, mais jamais vous ne pourrez m'enlever mes droits d'actionnaire, ni m'empêcher de défendre la transparence, la légalité et l'intérêt supérieur de nos 25 000 familles salariées.

Mohcine ibn Hadj Miloud

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)